

Servitude AC2

Servitude créée en application de la loi du 2 mai 1930, modifiée par les articles L 341-1 et suivant du Code de l'Environnement, elle concerne :

- le site inscrit de la Forêt de Valbonne qui a été instituée par décret du 21 octobre 1959 .
- le site classé de l'ancienne Chartreuse. de Valbonne qui a été instituée par décret du 27 mars 1958.

Le Service Départemental de l'Architecture du Gard et la Direction Régionale de l'Environnement et de la Nature du Languedoc-Roussillon en sont gestionnaires.

[Haut de page](#)